Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 109 (1964)

Heft: 12

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue de la presse

Manœuvres nationales françaises «Armor» 1964

TAM ¹ nous donne, dans son numéro du 10 novembre 1964, toute une série de reportages illustrés sur les manœuvres qui se sont déroulées en Bretagne du 11 au 13 octobre dernier.

De ces récits, sans caractère technique — non sans analogie avec les articles de nos quotidiens sur de semblables sujets — il est quand même possible de tirer quelques renseignements dignes d'intérêt pour nos officiers.

Tandis que les manœuvres françaises de 1962 et 1963 — on s'en souvient — avaient, malgré le désir d'innover de nos voisins, conservé un caractère classique ², celles de 1964 — où cependant l'arme atomique n'intervenait pas — illustraient l'action de commandos nationaux dans la phase centrale, finale même, d'une invasion étrangère.

Rouge, qui vient de l'est, exploite vraisemblablement une rupture qu'il a effectuée dans des conditions que nous ignorons.

Il dispose d'importantes forces, tant en blindés qu'en aviation: notamment de 3 « sous-groupements blindés » (SGB), chacun de la valeur d'un petit régiment interarmes, comportant des chars, des engins blindés de reconnaissance, de l'infanterie portée, de l'artillerie automotrice sur châssis AMX, du génie et des transmissions.

Sa mission est de pousser jusqu'à Brest où des éléments de pointe, qui sont déjà parvenus dans cette ville, se trouvent en situation aventurée.

En premier échelon, le SGB 1, au nord, progresse sur l'axe Quintin - Belle-Isle-en-Terre - Morlaix; au sud, le SGB 2 suit approximativement la route nationale n° 164. En second échelon, le SGB 3 « roule » comme réserve derrière le centre du dispositif ³.

Bleu entrave au mieux l'avance ennemie dans une « zone de résistance prolongée ».

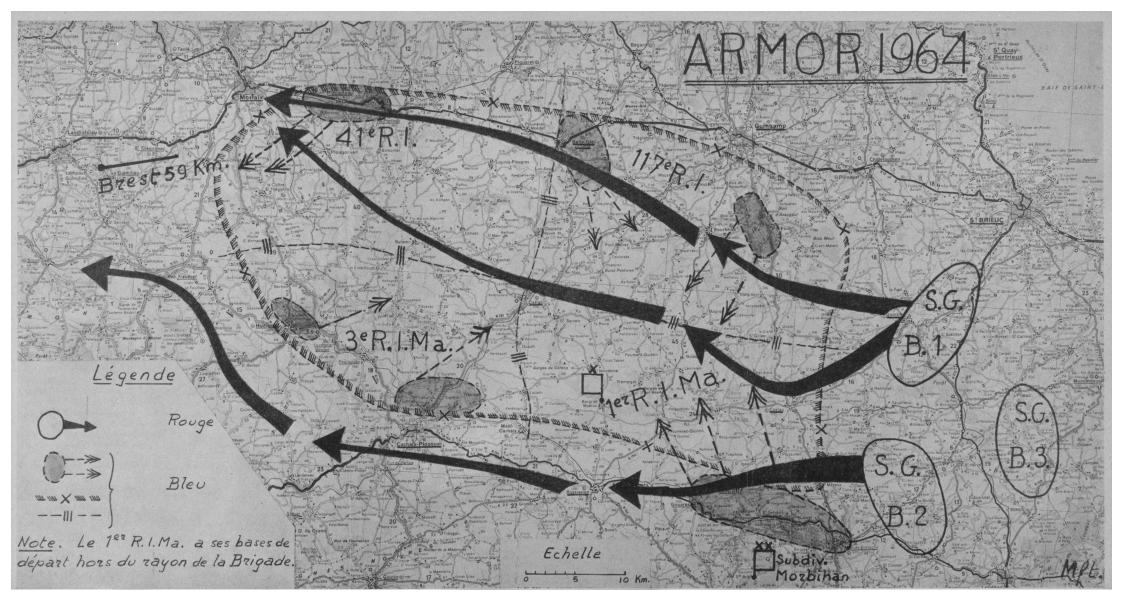
Il est composé de petits commandos, souvent héliportés, disséminés un peu partout, et d'un appui aérien réduit de la Défense opérationnelle du territoire (D.O.T.) ⁴ et du navire porte-avions « Foch ».

 $^{^1}$ Faut-il rappeler que TAM = Terre-Air-Mer, le magazine bi-mensuel illustré des Forces armées françaises.

² Comme chez nous!

³ Voir carte « renseignée ».

⁴ Nous avons parlé de la D.O.T. dans la R.M.S. de février 1964, pages 96 et 98.



Ces commandos appartiennent à quatre « quartiers » dont les limites figurent sur la carte annexée et qui sont occupés chacun par un petit régiment (à cinq compagnies): 41e R.I., 117e R.I., 3e R.I. Ma. (rgt. inf. marine), 1er R.I. Ma. Un commando compte, en général, un sous-officier (sergent), un caporal 1 et 7 soldats, armés d'un FM, d'un tube roquette, de fusils, grenades, mines antichars. Ils sont encore parfois dotés de lance-mines.

Remarquons que ce n'est rien d'autre que notre guerre de chasse ² — un commando c'est une de nos patrouilles de chasse — mais érigée en système défensif qui vise à obliger l'ennemi à se déployer et à l'user par des actions multiples et décentralisées, sous forme de harcèlements, d'embuscades, d'accrochages. C'est en somme la vieille guérilla; rien de nouveau sous le soleil. Les guerilleros ont simplement vu angliciser leur nom: ils sont devenus des commandos.

Le *terrain* — celui de la Bretagne — se prête assez bien à ce genre de guerre; ce n'est quand même pas notre Plateau, mais on se rappelle la chouannerie. Relativement plat, il est assez couvert, avec beaucoup de taillis et de haies.

Nous pensons intéressant de souligner que la population civile a participé — sincèrement et activement, d'après TAM — à la manœuvre, du côté bleu bien entendu, en fournissant à ce parti des renseignements sur Rouge, normalement par l'intermédiaire de la gendarmerie. A cet effet, l'appel ci-contre lui avait été adressé (extrait).

Quant aux résultats de ces manœuvres, on nous dit que leur déroulement a démontré clairement le bien-fondé de la tactique du défenseur.

Sans cesse mises en difficulté par la téméraire aviation des Bleus et surtout par l'efficacité des opérations-commandos; harcelées par des troupes souvent insaisissables, agissant par surprise et capables de se dérober presque instantanément, les colonnes blindées rouges n'ont pu atteindre leur objectif. D'après l'arbitrage, les engins de l'envahisseur auraient subi de grosses pertes.

Il sera toutefois permis de se demander s'il s'agirait, en guerre, d'un résultat définitif, car Rouge ne s'avouerait vraisemblablement pas battu après cet épisode; quelle serait alors sa réaction? Mais les manœuvres, ce qui est compréhensible du reste, s'arrêtaient là.

La leçon principale — d'après TAM et l'on ne peut que souscrire à ce jugement — c'est « que le militaire ne peut rien quand le civil

¹ En France, le caporal n'est pas sous-officier.

² « Conduite des troupes 1951 », chapitre XIII, page 143.

lui manque; qu'il ne peut pas défendre malgré lui un peuple qui n'en a pas envie ». Et du côté bleu on a exercé, et surtout constaté, dans la campagne bretonne, cette liaison intime de la population et de son armée.

MFT

MANŒUVRES NATIONALES (EXERCICE «ARMOR»)

IIIe RÉGION MILITAIRE

AVIS à la POPULATION

Des manœuvres appelées «ARMOR» se dérouleront du 10 octobre minuit au 13 octobre midi dans les Départements des Côtes-du-Nord, du Finistère et du Morbihan.

Elles opposeront un parti représentant la défense AMIE à un parti blindé ENNEMI.

Vous pourrez identifier AMIS et ENNEMIS à leur tenue: les Troupes AMIES porteront un béret ou un bonnet de police.

Elles n'auront pas de brassard. Leurs véhicules, très peu nombreux, n'auront aucun signe distinctif.

Les Troupes ENNEMIES porteront un casque et un foulard rouge au bras gauche.

Leurs véhicules, chars et automobiles, porteront un large panneau orange.

Vous distinguerez en outre des personnels munis de brassards blancs ou de foulards verts. Ce sont des Arbitres et des Contrôleurs. Ils sont hors manœuvres, ainsi que les véhicules arborant des fanions blancs ou jaunes.

LES AUTORITÉS CIVILES ET MILITAIRES DEMANDENT AUX POPULATIONS:

De prêter leur concours bénévole aux Troupes AMIES en les renseignant le plus rapidement possible sur la présence des ENNEMIS, soit directement, soit par l'intermédiaire des Brigades de Gendarmerie.